



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/37
13 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 – 13 mai 2016

PROPOSITION DE PROJET: JAMAÏQUE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche) PNUD et PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Jamaïque

I) TITRE DU PROJET MESURE DE	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination du HCFC (Phase I)	PNUD (principale), PNUE	64 ^e	35% d'ici à 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2014	3,03 (tonnes PAO)
---	-------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-141b dans polyols prémélangés importés									
HCFC-142b									
HCFC-22					3,03				3,03

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010	16,3	Point de départ des réductions globales durables :	16,3
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	8.1	Restante:	8,2

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	2,3	0,0	0,0	0,0	0,7	3,0
	Financement (\$US)	196 725	0	0	0	62 350	259 075
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,4				0,1	0,5
	Financement (\$US)	35 030				9 040	44 070

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	16,3	16,3	14,7	14,7	14,7	14,7	14,7	10,6	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	16,3	16,3	11,4	11,4	11,4	11,4	11,4	8,2	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	237 450	0	100 000	0	0	183 000	0	0	0	58 000	578 450
		Coûts d'appui	17,809	0	7 500	0	0	13 725	0	0	0	4 350	43 384
	PNUE	Coûts du projet	20 000	0	18 000	0	0	31 000	0	0	0	8 000	77 000
		Coûts d'appui	2 600	0	2 340	0	0	4 030	0	0	0	1 040	10 010
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts du projet	257 450	0	118 000	0	0	0	0	0	0	0,0	375 450
		Coûts d'appui	20 409	0	9 840	0	0	0	0	0	0	0,0	30 249
Total du financement demandé pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	0	0	214 000	0	0	0	0	214 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	17 755	0	0	0	0	17 755

Recommandation du Secrétariat:	Approbation générale
--------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de la Jamaïque, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 76^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH), d'un montant total de 231 755 \$US, comprenant 183 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 13 725 \$US pour le PNUD, et \$31000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 4 030 \$US pour le PNUE. La demande comporte un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2016 - 2019.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de la Jamaïque a déclaré une consommation de 3,03 tonnes PAO de HCFC en 2014, et estimé une consommation de 4,86 tonnes PAO pour 2015, inférieure de 11,4 tonnes PAO à la référence. La consommation de HCFC pour la période 2011-2015 est présentée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation du HCFC en Jamaïque (données 2011-2014 déclarées en vertu de l'article 7, estimations pour 2015)

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015*	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-141b	23,80	28,00	0,00	0,00	0,00	33,0
HCFC-22	34,90	58,55	47,61	55,17	88,36	230,6
HCFC-123	0,00	0,00	0,64	0,00	0,00	0,0
Total (tm)	58,70	86,55	48,25	55,17	88,36	263,6
Tonnes PAO						
HCFC-141b	2,62	3,08	0,00	0,00	0,00	3,6
HCFC-22	1,92	3,22	2,62	3,03	4,86	12,7
HCFC-123	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,0
Total (tonnes PAO)	4,54	6,30	2,63	3,03	4,86	16,3

*Estimations

3. Les données présentées pour 2015 sont estimatives et seront déclarées dans les données du programme de pays qui seront présentées au 1er mai 2016.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Les données déclarées par le Gouvernement de la Jamaïque concernant le secteur de la consommation de HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2014, sont inférieures de 0,67 tonnes PAO aux données déclarées en vertu de l'article 7. Cette différence est due aux renseignements additionnels fournis par l'Agence des douanes de la Jamaïque à l'Unité nationale d'ozone après présentation des données du programme de pays indiquant un chiffre définitif de 3,03 tonnes PAO pour les importations en 2014, lequel a été officiellement déclaré en vertu de l'article 7.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Un dispositif mondial d'octroi des licences visant au suivi et au contrôle des échanges commerciaux internationaux de SAO a été mis en place en 1998. Ce dispositif a été révisé en 2014 par le biais de l'arrêté sur le commerce en vue d'inclure le contrôle des importations et exportations de HCFC, en remplacement des règles antérieures. Les importateurs de HCFC sont tenus d'obtenir un permis d'importer, de la part du ministère de la Santé, ainsi qu'une licence d'importation, de la part due

l'Administration des échanges commerciaux/ministère de l'Industrie, de l'Investissement et du Commerce.

6. Toutes les activités prévues en vertu du cadre juridique et institutionnel ont été achevées, s'agissant notamment de la finalisation d'un arrêté ministériel visant à la restriction des importations de HCFC (système de quotas); de directives visant à l'interdiction des importations d'équipements contenant du HCFC, et de directives sur les procédures d'exportation du HCFC. Les "Jamaican Standard Specification for the Labelling of Products and Equipment Containing, or Manufactured with ODS and/or their Substitutes" (Spécifications des normes pour la désignation des produits et équipements contenant des SAO et/ou des produits de remplacement des SAO, ou fabriqués avec des SAO et/ou des produits de remplacement des SAO) ont également été révisées de façon à comprendre le HCFC, et ont été publiées dans la National Gazette en 2015.

7. La formation des douaniers et agents d'application de la loi a également été organisée au cours de cette période, 22 agents ayant ainsi été formés.

Secteur de la fabrication

Mousse de polyuréthane (PU)

8. La phase I du PGEH comprenait un projet d'investissement visant à remplacer 33 tonnes métriques (3,63 tonnes PAO) de HCFC-141b par du formiate de méthyle utilisé par Seal Sprayed Solutions Ltd (SEAL) pour la production de mousse de polyuréthane vaporisé servant aux systèmes de couverture, d'isolation, d'imperméabilisation et d'étanchéité. Ce projet a été achevé ; les premiers lots commerciaux ont été produits en 2014; et le projet a été achevé sur le plan opérationnel en décembre 2015. Seuls le remboursement final des mises à l'essai et la rémunération des services de l'expert international sont en attente de versement, lequel devrait être effectué d'ici à la fin premier trimestre de 2016. En janvier 2016, le Gouvernement a interdit l'importation de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

9. Les activités menées à bien dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération ont progressé de manière satisfaisante, avec l'achèvement du manuel de formation à l'intention des techniciens aux fins des bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération; et la mise en œuvre de six cours de formation de formateurs, 87 techniciens ayant ainsi été formés. Le Gouvernement de la Jamaïque a également accordé la priorité au renforcement des capacités liées à l'utilisation sans danger des frigorigènes inflammables en fournissant deux séries d'équipements de formation et distribuant 37 séries d'outils (par exemple, collecteurs avec manomètre, socle, échelle) aux techniciens. Il est prévu d'acquérir, dans le cadre de la troisième tranche, un équipement additionnel pour l'entretien à base d'hydrocarbures.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (PMU)

10. Un Comité directeur du projet a été mis en place et se réunit tous les trimestres pour coordonner l'exécution du projet et veiller à l'obtention des résultats de celui-ci. Un comité technique a également été constitué en vue de fournir des conseils techniques à l'Agence nationale pour l'environnement et la planification et au Comité directeur du projet sur la mise en œuvre du projet. Le suivi de l'état d'avancement du projet est effectué par le Comité directeur du projet par le biais de la soumission de rapports périodiques et financiers trimestriels et annuels au PNUD.

Niveau de décaissement des fonds

11. En mars 2016, sur les 375 450 \$US approuvés jusqu'à présent, 278 744 \$US ont été décaissés (267 010 \$US pour le PNUD et \$11 734 \$US pour le PNUE) ainsi qu'il est indiqué au tableau 2. Le solde de 76 826 \$US sera décaissé en 2016.

Tableau 2. Rapport financier relatif à la phase I du PGEH pour la Jamaïque (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée
PNUD	237 450	192 439	100 000	74 571	337 450	267 010
PNUE	20 000	11 734	18 000	0	38 000	11 734
Total	257 450	204 173	118 000	74 571	375 450	278 744
Taux de décaissement (%)	79		63		74	

Plan de mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

12. La troisième tranche du PGEH comprend les activités ci-après qui seront mises en œuvre entre juin 2016 et décembre 2019:

- a) Assistance technique supplémentaire au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, par la tenue de six ateliers de formation à l'intention de 90 techniciens; la fourniture de 90 séries de kits d'entretien (manomètre de collecteur pour les hydrocarbures et autres frigorigènes, ampèremètre/multipinces, échelles de poids du frigorigène); mise à jour du plan de conversion pour le pays ; et élaboration de deux études de cas évaluant les options de conversion pour la Jamaïque (PNUD) (153 000 \$US);
- b) Examen et renforcement du cadre réglementaire appuyant la mise en œuvre du PGEH; formation de 15 douaniers et agents d'application de la loi et de deux identificateurs de frigorigènes ; mise au point définitive de 100 brochures sur le code de bonne pratique en vue de sa diffusion ; et activités de sensibilisation (UNEP) (31 000 \$US); et
- c) Gestion et mise en œuvre du projet (PNUD) (30 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

13. Le Gouvernement de la Jamaïque a déjà établi les quotas d'importation du HCFC pour 2016 à 11,4 tonnes PAO.

*Secteur de la fabrication*Mousse PU

14. En réponse à la demande de précision sur les retards dans la réalisation opérationnelle du projet de mousse (qui devait être terminé à la fin de 2013, ainsi qu'il a été indiqué à la 70^e réunion), le PNUD a expliqué que la société de fabrication souhaitait compléter cette réalisation opérationnelle par une deuxième mise à l'essai concernant les systèmes de formiate de méthyle afin d'optimiser la production et de finaliser les ajustements du processus pour la mousse à faible densité. Étant donné que ces systèmes

sont fournis par des sociétés de formulation situées au Mexique, cela exigeait une étroite coordination entre le PGEH du Mexique et le PGEH de la Jamaïque.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

15. Le Secrétariat a demandé si le pays envisageait de convertir l'équipement à base de HCFC avec des frigorigènes inflammables, et de quelle manière les décisions pertinentes du Comité exécutif sur la conversion¹ avaient pris en compte ces activités. En réponse à la question du Secrétariat, le PNUD a mentionné la disponibilité accrue de réfrigérateurs domestiques à base de HC-600a dans le pays, et la demande de systèmes de climatiseurs HC-290a, HFC-32 et à base de HFO à faible potentiel de réchauffement de la planète. En conséquence, le Gouvernement de la Jamaïque propose de renforcer les capacités des techniciens locaux pour l'entretien de ce type d'équipements pour le cas où ceux-ci deviendraient largement disponibles. Le PNUD a indiqué également que des éléments des décisions 72/17 et 73/34 seraient pris en considération lors de la mise en œuvre de ces mesures.

16. En ce qui concerne la stratégie visant à garantir la viabilité du programme de formation, le PNUD a souligné qu'il continuait d'évaluer et de suivre les techniciens ayant reçu une formation pour déterminer si une formation plus approfondie ou d'autres interventions ciblées étaient requises. L'Unité nationale d'ozone demeure en étroite collaboration et consultation avec l'association de réfrigération et le secteur privé pour veiller à ce que la formation s'adapte aux changements intervenant sur le marché des nouveaux frigorigènes. De plus, l'Unité nationale d'ozone élabore actuellement une stratégie visant à intégrer ces programmes de formation dans les programmes des agences gouvernementales pertinents, les universités et les instituts de formation aux fins de la viabilité du programme de formation.

Conclusion

17. Le Secrétariat a pris note que la Jamaïque continuait de se conformer aux objectifs de consommation de HCFC, avait un système efficace d'octroi de licences, et de quotas, et continuait de progresser sur le plan de la mise en œuvre des activités approuvées dans le cadre de la phase I. La réalisation du projet mousse a débouché sur l'élimination de tout le HCFC-141b dans le pays, et l'importation de HCFC-141b en vrac et contenu dans les polyols prémélangés importés est interdite depuis janvier 2016.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour la Jamaïque ; recommande en outre l'approbation générale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour la Jamaïque, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2016-2019, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-après, étant entendu que si la Jamaïque décidait de mettre en œuvre les conversions et entretiens connexes des frigorigènes inflammables et toxiques dans les équipements de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances non inflammables, il le ferait en assumant toutes les responsabilités et tous les risques associés et uniquement en vertu des normes et protocoles pertinents :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence de mise en œuvre
a)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche)	183 000	13 725	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche)	31 000	4 030	PNUE

¹ Décisions 72/17 et 73/34.